© C.Marson

Ils s'expriment

Groupe Montpellier, territoires pluriels
Abdi El Kandoussi, président du groupe

L'évolution des taxes foncières sur la propriété bâtie

L'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI) vient de publier les résultats de la 13e édition de l'Observatoire National des Taxes Foncières (période 2008-2013-2018). Le calcul de la taxe foncière se réalise de la façon suivante : la base d'imposition représente 50 % de la valeur locative annuelle sur laquelle s'appliquent le taux voté par la commune (31,18 %) ce qui donne la cotisation communale, le taux voté par la Métropole (0,167 %) ce qui donne la cotisation intercommunale, le taux voté par le Département (21,45 %) ce qui donne la cotisation départementale et les frais de gestion de l'État pour obtenir le montant net de la taxe foncière.

Les taux de taxe foncière cumulés (Ville, Métropole et Département) sont élevés et nous classent parmi les villes les plus imposées. Toutefois, l'augmentation de la taxe sur la période 2013-2018 (+ 5,49 %) est une des plus faibles de France, ainsi que sur la période 2008-2018 (+ 22,5 %), ce qui traduit la politique menée.

Pour l'avenir, il faut noter deux points :

1. La taxe d'habitation va disparaître pour toutes les résidences principales d'habitation ; elle sera compensée par l'État aux collectivités, sans nouvel impôt pour le contribuable, mais le procédé n'est pas encore arrêté. La taxe foncière sera le seul impôt local versé par les seuls propriétaires.
2. Une révision générale des valeurs locatives des locaux d'habitation est prévue dans le projet de loi de finances pour 2020, avec effet en 2026.

Il en résulte une très grande incertitude quant à l'évolution prévisible des ressources des communes et des intercommunalités.

Max Levita, vice-président de la Métropole en charge des finances

Groupe de coopération métropolitaine

Qu'en est-il de l'engagement métropolitain pour la mobilité ?

Plus de cinq années déjà écoulées depuis les dernières municipales de 2014 ! Cette période a été mise à profit pour une « bien timide « amélioration du réseau TaM et une « bien puissante » médiatisation sur ce sujet.
Plutôt que de nous en tenir aux apparences, portons un regard constructif en observant les schémas des mobilités d'autres intercommunalités. Relevons Dunkerque et sa gratuité des transports et Lyon avec un report modal intéressant. Cette analyse nous permet de noter surtout que plus l'offre est dense et le réseau maillé, et plus la fréquentation est élevée ! Le prix est un critère majeur d'analyse, mais l'offre de service jour/nuit, ainsi que les fréquences le sont tout autant.
Pour notre réseau tramway, l'absence de la création de la ligne 5, l'oubli volontaire d'aménagement de stations pourtant prévues sur les lignes existantes et pour finir le refus de réaliser dans les temps le prolongement de la ligne 1 jusqu'à la nouvelle gare concentrent les critiques.
Pour les lignes de bus desservant les communes de la Métropole, lorsqu'elles existent, les faibles fréquences et les créneaux horaires restreints révèlent la timidité de l'engagement métropolitain. Même si cette année, suite à une concertation avec les communes, de nombreuses améliorations ont été apportées sur certains trajets, sur d'autres de nombreuses imperfections persistent.
À titre d'exemple, la ligne 38 se montre deux fois plus lente que l'ex « Intérêt Local ». et la ligne 27 Castelnau-Baillargues, est sinusoïdale à souhait et les deux nécessitent une réservation préalable.
Bref, notre Métropole est bien timide sur le sujet de la mobilité, à l'inverse de ce qu'elle se montre en communication...

Anne Brissaud, Les Centristes - Nouveau Centre

Faute de réception dans les délais impartis,
cette tribune n'a pas pu être publiée dans ce numéro.